



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2026_005

Objet : Délégation de signature donnée à Madame Salima TRAORE, responsable des services de la Direction de la Cohésion Sociale d'Annemasse les Voirons Agglomération

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire, n°CC_2026_0038, en date du 15 avril 2026, portant délégation générale du Conseil communautaire au Président,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction de la Cohésion Sociale, exercées par Madame Salima TRAORE au sein d'Annemasse Agglo,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Salima TRAORE, responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction de la Cohésion Sociale, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de ses services, les documents énumérés ci-après :

- 1.1 Invitation aux Commissions, Comités Techniques, Groupes de travail et rencontres entre partenaires,
- 1.2 Pour les demandes de subventions reçues : courrier d'accusé de réception, d'instruction et de demande de pièces complémentaires,
- 1.3 Bordereau de transmission de document administratif,
- 1.4 Tout document relatif à des prêts ou mises à disposition à titre gratuit au profit d'ANNEMASSE AGGLO de salles, locaux, véhicules ou matériel (courrier de demande, convention d'occupation, état des lieux, constat ...),
- 1.5 Courrier d'échange d'informations à des partenaires institutionnels ou associatifs dans le cadre de l'instruction de dossiers nominatifs de personnes suivies dans le cadre des pôles Autonomie Gérontologie Handicap et Santé (AGHS), Développement Social Urbain Politique de la Ville (DSUPV), Hébergement-Précarité / Populations Sédentarisées (HPPS) et Prévention Sécurité Accès au Droit (PSAD),
- 1.6 Dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile, avec ou sans demande de réparation, auprès des services de police, de gendarmerie, ou auprès du Parquet, du Juge d'instruction et des services de la juridiction pénale.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Salima TRAORE, délégation de signature est donnée, pour tous les points listés à l'article 1 ci-dessus, à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services puis Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service Accueil de Jour, ayant reçu délégation de signature et appartenant à la Direction à laquelle est rattaché Madame Salima TRAORE, délégation de signature est donnée à Madame Salima TRAORE pour l'ensemble de la délégation de ce dernier.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rap

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de son publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le 16/04/2026
Le Président
Gabriel DOUBLET

Notification aux intéressés :

Madame Salima TRAORE
Le :
Signature :

Monsieur Renaud MOISSON
Le :
Signature :

Monsieur Gilles RAVINET
Le :
Signature :

Madame Aline BERTHET
Le :
Signature :